

Motion du conseil municipal de Billy-Berclau sur le SIVOM de l'Artois

Conseil municipal du 14 avril 2023

Motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Billy-Berclau

Le 12 février 1974, les élus de 13 communes de l'actuel canton de l'Artois, ont créé le SIVOM de l'Artois pour mutualiser de nombreux services.

Pendant de longues années, le SIVOM a pleinement rempli son rôle en apportant aux communes et leurs habitants des services mutualisés de qualité, par le concours d'un personnel dévoué et qualifié.

Cet outil se voulait aussi un instrument de solidarité entre les communes du territoire, notamment de la part de Billy-Berclau, qui accueille le parc des industries Artois-Flandres et ses retombées économiques.

Depuis, le contexte a changé. Les besoins des communes et des habitants ont évolué et le paysage institutionnel et fiscal a été profondément impacté notamment par la création et le développement de la Communauté d'Agglomération.

Ces profonds changements auraient dû entraîner une nouvelle vision pour le SIVOM de l'Artois, avec un nouveau projet, de nouveaux services et des nouveaux statuts, adaptant les modalités de financement de ce SIVOM par les Communes à cette nouvelle situation.

Depuis juillet 2020, les élus représentant la Commune de Billy-Berclau n'ont cessé d'en faire la demande auprès du Président du SIVOM et plusieurs communes ont remis en cause leur participation totale ou partielle au SIVOM de l'Artois. Pour seule réponse, la Commune n'a obtenu que l'ébauche d'une étude de révision des statuts par un cabinet, dont le résultat n'a jamais été présenté.

Il aura finalement fallu des injonctions des services de l'Etat et surtout un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, pour qu'il soit enfin envisagé de revoir les statuts avec de nouvelles règles plus équitables pour les contributions des communes, qui ont été jugées dans ce même rapport sans fondement juridique.

Cependant, à ce jour, la situation est toujours la même et aucune nouvelle vision, ni nouveau projet n'ont été proposés pour répondre aux nouveaux besoins des habitants et de la commune.

Dans ce contexte, le personnel du SIVOM est inquiet, et souffre de ne pas voir de projets se dessiner. Les projets de sorties du SIVOM de certaines communes négociés en catimini rendent l'avenir incertain et le principe de solidarité s'en trouve donc bafoué. La commune de Billy-Berclau contribue financièrement à hauteur de **38% du fonctionnement du SIVOM**, alors qu'elle ne représente que **11.6%** de sa population totale.

La situation n'est donc plus tenable.

C'est pourquoi, dans l'intérêt des habitants de Billy-Berclau, le Conseil Municipal réuni en séance extraordinaire le 14 avril 2023, décide à l'unanimité de mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires, sans exclure aucune piste, afin d'obtenir une modification profonde des statuts et de la répartition plus équitable des contributions à brève échéance.